



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 3 décembre 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 DÉCEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2020
4. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Parc Régional de St-Bernard
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Mise à jour du Plan de sécurité civile
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Dérogation mineure 2020-14
 - c) Dérogation mineure 2020-15
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de décembre 2020
 - b) Comptes payés durant le mois de novembre 2020
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435 (414 504.08\$)
 - b) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (566 092.54\$)
 - c) Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437 (804.83\$)
 - d) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439 (7 605.60\$)
 - e) Shellex Groupe Conseil (1 552.16\$)
 - f) Ville de Saint-Patrice-de-Sherrington (2 700\$)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Remboursement du fonds d'administration: Règlements numéros 435 et 439
11. Demande de dons
 - a) La Marg'Elle
 - b) Service d'action bénévole Au coeur du jardin inc.
12. Budget 2020 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire
13. Renouvellement des conditions de travail des employés municipaux
14. Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière : Offre de services
15. Brio Marketing: Offres de services
16. Calendrier des sessions du conseil
17. Nomination maire suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant
18. Formation des comités
19. Avis de motion: Règlement 341-15 Taxation Sûreté Québec
20. Avis de motion: Règlement 430-1 Enlèvement des résidus domestiques
21. Avis de motion: Règlement 431-1 Cueillette des matières recyclables
22. Avis de motion: Règlement 432-3 Tarification services rendus
23. Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail: Dépassement des coûts
24. Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées : Mandat plans et devis
25. Liste des personnes endettées envers la municipalités
26. Engagement archiviste pour l'année 2021
27. Services animaliers : Octroi de contrat
28. Politique de la famille et des aînés
29. Brigadières scolaires: Contrats
30. Autorisation destruction de documents
31. Registre public des déclarations des élus municipaux
32. Varia
33. Public: Période de questions
34. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-12-336 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-12-336 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-12-337 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2020

Résolution #2020-12-337 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-12-338 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2020

Résolution #2020-12-338 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de décembre 2020.

2020-12-339 Service des loisirs: Parc Régional de St- Bernard

Résolution #2020-12-339 : Service des loisirs: Parc Régional de St-Bernard

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs de la Municipalité désire offrir des activités diversifiées pour ces citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs activités ne peuvent avoir lieu alors que certaines sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Régional de St-Bernard est à proximité de notre Municipalité et qu'il offre de belles activités pour les gens de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Régional de St-Bernard a transmis une offre d'achat au service des loisirs des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville comprenant 25 passes familiales au montant de 125\$ l'unité pouvant servir à 4 personnes d'une même adresse ainsi que 50 passes individuelles au montant de 50\$ l'unité pour un total de 5 625\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs désire se procurer ces passes afin d'en faire le prêt aux citoyens;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à l'achat de 25 passes familiales ainsi que 50 passes individuelles qui seront prêtées aux citoyens des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville afin qu'il puisse avoir accès au Parc Régional de St-Bernard pour un montant total de 6 467.34\$ taxes incluses.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2020-12-340 Mise à jour du Plan de sécurité civile

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de décembre 2020.

Résolution #2020-12-340 : Mise à jour du Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la loi sur la sécurité civile (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistre.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Napierville reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en case de sinistre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la mise à jour du plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par Madame Julie Archambault, Directrice générale soit adopté;

QUE Madame Julie Archambault, Directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan;

QUE cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2020-12-341 Dérogation mineure 2020-14

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de décembre 2020.

Résolution #2020-12-341 : Dérogation mineure 2020-14

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot vacant 5 825 619 sur la place du Parc a fait une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à diminuer la largeur minimale de l'allée d'accès à double sens d'une construction projetée.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de la superficie du bâtiment projeté n'est pas envisageable ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres bâtiments existants de 6 logements ont une allée d'accès à double de sens de quatre mètres et que le tout est fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE des précédents, causés par des décisions antérieures, ont été accordés pour des demandes de natures comparables ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-14 afin de réduire la distance minimale d'une allée d'accès à double sens à 5 mètres au lieu de 6,50 mètres tel que prévu au règlement de zonage Z2019.

CONSIDÉRANT QUE les séances d'assemblée du Conseil municipal doivent être tenues sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, et que ces séances sont enregistrées vocalement;

CONSIDÉRANT QUE dans un cas exceptionnel comme celui-ci une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours a eu lieu du 13 novembre au 30 novembre 2020 suite à laquelle aucune demande, commentaires ou intervention a eu lieu.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure #2020-14 afin de réduire la distance minimale d'une allée d'accès à double sens à 5 mètres.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-12-342 Dérogation mineure 2020-15

Résolution #2020-12-342 : Dérogation mineure 2020-15

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot vacant 5 825 238 sur la rue Saint-Henri a fait une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à diminuer la largeur minimale de l'allée d'accès à double sens d'une construction projetée et à autoriser le stationnement en cour avant.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE des bâtiments existants de 6 logements ont une allée d'accès à double de sens de quatre mètres et que le tout est fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE des précédents, causés par des décisions antérieures, ont été accordés pour des demandes de natures comparables ;

CONSIDÉRANT QUE les manœuvres de stationnement doivent se faire entièrement sur le terrain et non dans l'emprise de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une rue peu large ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure #2020-15 afin de réduire la distance minimale d'une allée d'accès à double sens à 4 mètres au lieu de 6,50 mètres tel que prévu au règlement de zonage Z2019 et de refuser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant contrairement à l'article 170 du règlement de zonage Z2019 qui précise qu'une aire de stationnement est prohibée en cour avant.

CONSIDÉRANT QUE les séances d'assemblée du Conseil municipal doivent être tenues sans public selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, et que ces séances sont enregistrées vocalement;

CONSIDÉRANT QUE dans un cas exceptionnel comme celui-ci une assemblée écrite de consultation d'une durée de 15 jours a eu lieu du 13 novembre au 30 novembre 2020 suite à laquelle une intervention écrite de Madame Diane Coache a été reçue le 30 novembre contestant les deux éléments soumis pour la demande de dérogation mineure.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure #2020-15 afin de réduire la distance minimale d'une allée d'accès à double sens à 4 mètres et de refuser l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant.

Il est également résolu que cette acceptation est conditionnel à la plantation de deux arbres de 6 pieds en cours avant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de décembre 2020.

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-12-343 Comptes à payer pour le mois de décembre 2020

Résolution #2020-12-343 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 soit:

Municipalité au montant de 130 763.00\$
Salaires des membres du conseil au montant de 26 652.59\$
Bibliothèque au montant de 7 398.74\$
Loisirs au montant de 3 519.38\$
Incendie au montant de 7 279.84\$
Salaires pompiers novembre 2020 au montant de 67 315.67\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h58, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-12-344 Comptes payés durant le mois de novembre 2020

Résolution #2020-12-344 : Comptes payés durant le mois de novembre 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de novembre 2020 soit:

Municipalité au montant de 155 255.36\$
Bibliothèque au montant de 650.85\$
Loisirs au montant de 3 234.65\$
Incendie au montant de 2 084.53\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h59.

2020-12-345 Comptes à payer: Réhabilitation environnemental e des sols: Règlement d'emprunt #435

Résolution #2020-12-345 : Comptes à payer: Réhabilitation environnementale des sols: Règlement d'emprunt #435

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville au montant total de 414 504.08\$ suivant liste soumise à cet effet.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Construction Morival Ltée	14842	Décompte #1 pour les travaux au 18 novembre 2020	382 792.83\$
TechnoRem inc.	6322	Honoraires et analyses chimiques	31 711.25\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 435 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2020-12-346
Comptes à payer:
Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service:
Règlement d'emprunt #436

Résolution #2020-12-346 : Comptes à payer: Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 566 092.54\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Construction Richelieu	185	Progressif #2 pour construction	262 118.04\$
GBI Expert-conseils inc.	15035	Accompagnement surveillance des travaux	3 851.67\$
Construction Richelieu	1929	Progressif #3 pour construction	300 122.83\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2020-12-347
Comptes à payer:
Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437

Résolution #2020-12-347 : Comptes à payer: Exécution de travaux de pavage sur la rue de l'Église Sud: Règlement d'emprunt #437

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Shellex Groupe Conseil* au montant de 804.83\$ relativement au projet de pavage de la rue de l'Église Sud suivant la facture numéro 141494.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 437 les montants requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

2020-12-348
Comptes à payer:
Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439

Résolution #2020-12-348 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #439

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Shellex Groupe Conseil* au montant de 7 605.60\$ relativement au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023) suivant la facture numéro 14415.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 439 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2020-12-349 Comptes à payer: Shellex Groupe Conseil

Résolution #2020-12-349 : Comptes à payer: Shellex Groupe Conseil

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Shellex Groupe Conseil* au montant de 1 552.16\$ représentant les honoraires professionnels relativement au projet de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail suivant la facture numéro 14153.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2020-12-350 Comptes à payer: Ville de Saint-Patrice-de- Sherrington

Résolution #2020-12-350 : Comptes à payer: Ville de Saint-Patrice-de-Sherrington

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Patrice-de-Sherrington* au montant de 2 700\$ représentant de l'entraide mutuelle pour la période du 04 mai au 31 octobre 2020 suivant la facture numéro 121226.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-12-351 Remboursement du fonds d'administration : Règlements numéros 435 et 439

Résolution #2020-12-351 : Remboursement du fonds d'administration: Règlements numéros 435 et 439

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 435 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour la réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 04 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 439 décrétant un emprunt et une dépense de 455 504\$ pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail dans le cadre du Programme TECQ (2019-2023).

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 06 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser le fonds d'administration pour les dépenses engagées à ce jour pour ces trois règlements d'emprunt;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 31 630.64\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 435.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à rembourser le montant de 591.35\$ au fonds d'administration à même le règlement numéro 439.

ADOPTÉE

Demande de dons

2020-12-352 Demande de don: La Marg'Elle

Demande de dons

Résolution #2020-12-352 : Demande de don: La Marg'Elle

CONSIDÉRANT QUE le centre de femmes la Marg'Elle est un organisme à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande de don afin de les aider à poursuivre leur implication auprès des femmes dans le besoin suivant lettre en date du 30 octobre 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ au centre de femmes la Marg'Elle à titre de don pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-12-353 Demande de don: Service d'action bénévole Au coeur du jardin inc.

Résolution #2020-12-353 : Demande de don: Service d'action bénévole Au coeur du jardin inc.

CONSIDÉRANT QUE le Service d'action bénévole *Au coeur du Jardin inc.* organise annuellement plusieurs activités et dîners communautaires auprès des aînés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de Covid-19 que nous vivons depuis mars dernier, tous les activités et dîners communautaires ont dû être annulés;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a décidé de se réinventer afin d'offrir le repas de Noël habituel aux aînés en organisant un événement Repas en mode "Service à l'auto";

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert les aînés du territoire de la Municipalité de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 500\$ au Service d'action bénévole *Au coeur du Jardin inc.* pour les aider financièrement pour l'organisation de leur événement Repas de Noël en mode "Service à l'auto" pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-12-354 Budget 2020 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire

Résolution #2020-12-354 : Budget 2020 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2020 une somme de 200 000\$ a été réservée à même le surplus libre afin d'équilibrer le budget ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires démontrent présentement qu'il ne sera pas nécessaire d'injecter l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'annuler l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire au montant de 200 000\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h05, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-12-355
Renouvellement
des conditions de
travail des
employés
municipaux

Résolution #2020-12-355 : Renouvellement des conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement des conditions de travail des employés municipaux, incluant les cadres, venant à terme le 31 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des postes sont maintenus ;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'adjointe de direction sera créé ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale, Madame Julie Archambault, ainsi que la Mairesse, Madame Chantale Pelletier à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville les ententes sur les conditions de travail des cadres pour les années 2021,2022,2023 et 2024;

QUE le Conseil municipal autorise la Mairesse, Madame Chantale Pelletier à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville, les nouvelles conditions de travail de la Directrice générale, Madame Julie Archambault pour les années 2021,2022,2023 et 2024;

QU'en vertu du règlement 421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité, les nouvelles ententes sur les conditions de travail des employés non-cadres seront signées par la mairesse, Madame Chantale Pelletier et par la Directrice générale, Madame Julie Archambault pour les années 2021,2022,2023 et 2024;

QUE les conditions de travail de tous les employés municipaux seront révisées au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h06.

2020-12-356
Caisse
Desjardins des
Seigneuries de la
Frontière : Offre
de services

Résolution #2020-12-356 : Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière : Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville fait présentement affaire avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière pour l'ensemble de ses services financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est satisfaite des services offerts;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière a transmis une offre de services pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'offre de services présentée à la Municipalité de Napierville en date du 19 novembre 2020, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

2020-12-357 Brio Marketing: Offres de services

Résolution #2020-12-357 : Brio Marketing: Offres de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a conclu un contrat en 2020 la firme Brio Marking afin d'effectuer la gestion hebdomadaire de sa page Facebook ainsi que pour la gestion et la rédaction des bulletins d'informations municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services offerts jusqu'à présent et qu'elle désire poursuivre sa collaboration pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme Brio Marking a transmis une première offre de services pour la gestion hebdomadaire de la page Facebook de la Municipalité de Napierville pour l'année 2021 au montant de 4 543.81\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Brio Marking a transmis une deuxième offre de services pour la gestion et la rédaction des bulletins d'informations municipales de la Municipalité de Napierville pour l'année 2021 au montant de 5 242.86\$ taxes incluses.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les offres de services de la compagnie Brio Marketing pour un montant total de 9 786.67\$ taxes incluses pour la gestion de la page Facebook de la Municipalité ainsi que la gestion et la rédaction des bulletins d'informations municipales pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2020-12-358 Calendrier des sessions du conseil

Résolution #2020-12-358 : Calendrier des sessions du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Napierville pour l'année 2021 et que ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30, à savoir:



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Janvier 2021	14 Janvier 2021
Février 2021	04 Février 2021
Mars 2021	11 Mars 2021
Avril 2021	01 Avril 2021
Mai 2021	06 Mai 2021
Juin 2021	03 Juin 2021
Juillet 2021	08 Juillet 2021
Août 2021	12 Août 2021
Septembre 2021	02 Septembre 2021
Octobre 2021	07 Octobre 2021
Novembre 2021	04 Novembre 2021
Décembre 2021	02 Décembre 2021

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2020-12-359
Nomination
maire suppléant,
remplaçant du
maire à la MRC
et remplaçant du
maire suppléant

Résolution #2020-12-359 : Nomination maire suppléant, remplaçant du maire à la MRC et remplaçant du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du Conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant au maire suppléant dans le cas où le maire suppléant serait également absent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut nommer un remplaçant de Madame la Mairesse à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celle-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer Monsieur le conseiller Mario Dufour, maire suppléant et remplaçant de Madame la Mairesse Chantale Pelletier, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2021.

Il est également résolu de nommer Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, remplaçant du maire suppléant et remplaçant du maire suppléant à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'année 2021.

Il est également résolu:

QUE Madame Julie Archambault, la Directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse Desjardins des seigneuries de la frontière, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Madame Chantale Pelletier, Mairesse et par Madame Julie Archambault, Directrice générale ou Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la Mairesse ou d'une vacance dans la charge de la Mairesse par Monsieur Mario Dufour Pro-maire et dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir de la Mairesse et du Pro-Maire ou d'une vacance dans la charge de la Mairesse et du Pro-Maire par Monsieur Ghislain Perreault remplaçant du Pro-Maire.

QUE Madame Julie Archambault ou Monsieur Diego Pulido est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la Municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière, un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière.

QUE cette résolution soit communiquée à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

2020-12-360 Formation des comités

Résolution #2020-12-360 : Formation des comités

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal veut procéder à la formation des comités afin de superviser les dossiers des services municipaux.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que les comités suivants soient formés pour l'année 2021:

ADMINISTRATION	Monsieur le conseiller David Dumont
SERVICE DES INCENDIES	Messieurs les conseillers Mario Dufour et Serge Brault
TRAVAUX PUBLICS	Messieurs les conseillers David Dumont et Serge Brault
CCU ET URBANISME	Messieurs les conseillers David Dumont et Daniel Dumontier
HLM	Monsieur le conseiller Mario Dufour
LOISIRS	Madame la conseillère Marthe Tardif et Messieurs les conseillers Daniel Dumontier et Ghislain Perreault
BIBLIOTHÈQUE	Madame la conseillère Marthe Tardif



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ENVIRONNEMENT	Messieurs les conseillers Ghislain Perreault et Daniel Dumontier
POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS	Madame la conseillère Marthe Tardif et Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
ARÉNA	Monsieur le conseiller David Dumont
ÉCOLE PRIMAIRE ÉCOLE SECONDAIRE	Madame la mairesse Chantale Pelletier Monsieur le conseiller Ghislain Perreault
200 IÈME	Monsieur Daniel Dumontier

Il est également résolu que Madame la Mairesse est d'office membre de tous les comités.

ADOPTÉE

2020-12-361
Avis de motion:
Règlement 341-
15 Taxation
Sûreté Québec

Résolution #2020-12-361 : Avis de motion: Règlement 341-15 Taxation Sûreté Québec

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 341-15 modifiant le règlement numéro 341 intitulé règlement pour fixer le taux de taxe pour le service de la police.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente un projet de ce règlement séance tenante.

2020-12-362
Avis de motion:
Règlement 430-1
Enlèvement des
résidus
domestiques

Résolution #2020-12-362 : Avis de motion: Règlement 430-1 Enlèvement des résidus domestiques

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 430-1 modifiant le règlement numéro 430 concernant l'enlèvement des résidus domestiques.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente un projet de ce règlement séance tenante.

2020-12-363
Avis de motion:
Règlement 431-1
Cueillette des
matières
recyclables

Résolution #2020-12-363 : Avis de motion: Règlement 431-1 Cueillette des matières recyclables

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 431-1 modifiant le règlement numéro 431 concernant la cueillette des matières recyclables.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente un projet de ce règlement séance tenante.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-12-364
Avis de motion:
Règlement 432-3
Tarifification
services rendus

Résolution #2020-12-364 : Avis de motion: Règlement 432-3 Tarifification services rendus

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 432-3 modifiant le règlement numéro 432 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville.

De plus, Madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente un projet de ce règlement séance tenante.

2020-12-365
Remplacement
d'une conduite
d'aqueduc sous
la voie ferrée de
CP Rail:
Dépassement des
coûts

Résolution #2020-12-365 : Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail: Dépassement des coûts

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités le déplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation en date du 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite un appel d'offres public, le mandat a été octroyé à la firme Gérald Théorêt pour un montant de 352 911.86\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet présentement en cours démontre un risque de dépassement des coûts initialement prévus;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'exécuter les travaux de déplacement de la conduite dans les meilleurs délais possibles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires anticipés s'estiment à près de 155 000\$ incluant sans s'y limiter, la modification de la dimension de la gaine ainsi que son installation, la sur excavation, la démobilisation et la mobilisation de machinerie, la fourniture d'une nouvelle conduite à l'intérieur de la gaine ainsi que tous frais y afférents;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt portant le numéro 439 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 6 octobre 2020 pour l'ensemble des travaux pour un montant total de 455 504\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'approuver l'estimation des coûts supplémentaires au montant de 155 000\$ plus les taxes applicables ci-dessus mentionnées ;

Il est également résolu que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 439 dans le cas où le montant s'inscrit à l'intérieur du montant autorisé sans quoi ce montant sera pris à même les surplus non autrement appropriés, et ce, conformément à l'article 980.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-12-366
Optimisation et
mise aux normes
de l'usine
d'épuration des
eaux usées :
Mandat plans et
devis

Résolution #2020-12-366 : Optimisation et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées : Mandat plans et devis

CONSIDÉRANT QU'en 2019 les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ont mandaté la firme Tetra Tech inc. afin de mettre à jour le plan directeur, de déterminer les capacités résiduelles du réseau et de vérifier la capacité de l'usine d'épuration des eaux usées en fonction des travaux réalisés depuis 2015 ainsi que de la planification des interventions futures requises conformément aux prévisions de développement et de croissance de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude a démontré que l'usine d'épuration a présentement atteint sa capacité maximum de traitement, qu'elle est désuète et que de nombreux équipements doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une validation de recevabilité du projet à un programme de subvention auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a transmis une offre de service, en date du 30 novembre 2020, pour la préparation des plans et devis en vue de l'optimisation et de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées ainsi que pour la validation de recevabilité du projet à un programme de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant de 84 000\$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech inc. pour la préparation des plans et devis en vue de l'optimisation et de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées ainsi que pour la validation de recevabilité du projet à un programme de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant de 84 000\$ plus les taxes applicables ;

Il est également résolu que ce montant soit réparti en part égale entre les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

Il est également résolu que la répartition sera réajustée lors de la signature de l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'exploitation par fourniture de services d'un système commun d'assainissement des eaux usées entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville, si le pourcentage des débits et charges réservés pour chacune des municipalités diffère d'une répartition à part égale.

ADOPTÉE

2020-12-367
Liste des
personnes
endettées envers
la municipalités

Résolution #2020-12-367 : Liste des personnes endettées envers la municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité régionale du Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale à transmettre à la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales 2019 soit les adresses suivantes: 103 rue de l'Église, 180 rue de la Gare, 11 rang Grégoire, 301 Croissant Johanne, 246 rue St-Nicolas et 227 rue Patenaude afin que la Municipalité régionale du Comté procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

Engagement archiviste pour l'année 2021

Engagement archiviste pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

Que la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif au renouvellement du contrat de l'archiviste Madame Marjorie Charbonneau pour l'année 2021.

2020-12-368 Services animaliers : Octroi de contrat

Résolution #2020-12-368 : Services animaliers : Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE les coûts très élevés reliés aux appels de services, prise en charge, pension, euthanasie des chats et chiens errants;

CONSIDÉRANT QUE la charge importante pour la Municipalité de la gestion des appels de services;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service animalier de Madame Isabelle Robert au coût de 5 748.75\$ taxes incluses pour l'année 2021 pour la gestion des appels de services, la prise en charge d'animal au besoin, le service de pension ainsi que l'euthanasie si nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE Madame Robert a l'expertise requise afin de communiquer aux citoyens les meilleures façons d'intervenir auprès des animaux errants, tout en privilégiant une diminution du nombre d'euthanasies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Madame Isabelle Robert au coût de 5 748.75\$ taxes incluses pour l'année 2021 pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

2020-12-369 Politique de la famille et des aînés

Résolution #2020-12-369 : Politique de la famille et des aînés

CONSIDÉRANT QU'une politique Municipalité Amie des aînés (MADA) ainsi qu'un plan d'action relié à cette politique a été adoptée suivant résolution numéro 2017-06-277;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi de cette politique a été établie afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible pour établir les démarches et les réalisations des objectifs ciblées par cette politique et son plan d'action suivant les résolutions numéros 2017-06-278 et 2019-06-223;

CONSIDÉRANT QU'une politique de la famille ainsi que son plan d'action avaient été adoptés par le Conseil municipal et que la Municipalité de Napierville devait ensuite procéder au lancement de cette dite politique suivant résolution numéro 2020-07-215;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi pour cette politique avait également été établi afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible pour établir les démarches et les réalisations des objectifs ciblés par cette politique et son plan d'action suivant résolution numéro 2020-07-216;

CONSIDÉRANT QU'avec la situation exceptionnelle de la Pandémie de COVID-19 que nous vivons actuellement le lancement de la politique de la famille et son plan d'action n'a pas pu être fait en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) venait à échéance en 2020;

CONSIDÉRANT QUE des objectifs ciblés par le plan d'action de la politique Municipalité amie des aînés sont toujours en cours ou en attente de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de la situation des deux politiques, on nous a proposé la fusion des deux politiques puisque plusieurs objectifs sont similaires dans chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette proposition, nous avons mise en place une nouvelle politique ainsi qu'un nouveau plan d'action qui regroupe l'entièreté des deux politiques et qui s'appellera dorénavant Politique de la famille et des aînés;

CONSIDÉRANT QU'avec cette fusion nous établirons un seul comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE suite au lancement de cette nouvelle politique de la famille et des aînés il y aura lieu d'abroger la Politique amie des aînés et la Politique de la famille antérieurement adoptée;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville adopte la Politique de la famille et des aînés (2020-2023) ainsi que le plan d'action qui en découle.

Il est également résolu que la Municipalité de Napierville procède à un lancement virtuel de cette politique en raison des mesures sanitaires établies par la Direction de la santé publique en lien avec la pandémie de Covid-19.

Il est également résolu que le nouveau comité de suivi soit composé des membres suivants :

Madame Marthe Tardif, Conseillère au siège #4 de la Municipalité de Napierville
Monsieur Ghislain Perreault, Conseiller au siège #1 de la Municipalité de Napierville

Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville
Madame Émilie Provost, adjointe de la Municipalité de Napierville
Monsieur Olivier Rousseau, Chargé de projet à la MRC des Jardins-de-Napierville

Madame Cassandra Rochefort, agente de développement à la MRC des Jardins-de-Napierville

Madame Françoise Murray Fortin, citoyenne de la Municipalité de Napierville et Présidente du Club FADOQ de Napierville

Madame Chantal Labrie, Responsable du service d'Action bénévole de la Municipalité de Napierville

Madame Lucie Deland, citoyenne de la Municipalité de Napierville

Madame Noah-Kym Sigouin, citoyenne de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Brigadières scolaires: Contrats

Brigadières scolaires: Contrats

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 déléguant à certains fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la brigadière en chef, Madame Dominique Flagothier quittera son poste le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annonce de son départ, un remaniement au sein des brigadières déjà à l'embauche a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle brigadière remplaçante a été engagée en date du 25 novembre 2020;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de Madame Flagothier, l'embauche de Madame Sylvie Villeneuve ainsi que le tableau de remaniement des postes.

2020-12-370 Autorisation destruction de documents

Résolution #2020-12-370 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Napierville prend acte des rapports de documents à détruire datés du 31 août, 31 octobre et 30 novembre 2020 tel que préparés par notre archiviste Madame Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

Registre public des déclarations des élus municipaux

Registre public des déclarations des élus municipaux

Le registre public des déclarations des élus municipaux est déposé au Conseil municipal en date du 03 décembre 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Public: Période de questions

2020-12-371 Levée de l'assemblée

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans publique selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2020-12-371 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h30.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE